



# **RÈGLEMENT D'EXPLOITATION ANNEXE 1**

## **DOMAINE CONCÉDÉ**

## **ACCÈS**

## AUTOROUTE A 40 – SECTION LE FAYET ⇒ CHATILLON EN MICHAILLE

### ORIGINE

- ⇒ Extrémité EST (PR 000+000) Département de la Haute Savoie..... - Extrémité de l'autoroute à l'Echangeur du Fayet  
amont au droit de son raccordement avec  
la RN express n° 205 LE FAYET-CHAMONIX  
(PR 096+400)..... - Limite des Départements : Haute-Savoie et Ain
- ⇒ Extrémité OUEST (PR 102+848) Département de l'Ain ..... - Limite de concession avec **A.P.R.R.**

### **ECHANGEURS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

- ⇒ Echangeur de PASSY (sortie n° 21) PR 001+651 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 339
- ⇒ Echangeur de SALLANCHES (sortie n° 20) PR 009+451 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1205
- ⇒ Echangeur de CLUSES CENTRE (sortie n° 19) PR 019+961 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1205
- ⇒ Demi-Echangeur de SCIONZIER (sortie n° 18) PR 024+000 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement avec la RD 304 à SCIONZIER
- ⇒ Echangeur de BONNEVILLE EST (sortie n° 17) PR 033+700..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1205
- ⇒ Echangeur de BONNEVILLE OUEST (sortie n° 16) PR 037+500 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1203
- ⇒ Bifurcation A 40/A 410 de SCIENTRIER PR 044+000 ..... - Extrémité de la bretelle CHAMONIX-ANNECY  
Au niveau de son raccordement avec l'autoroute A 410  
- Origine de la bretelle ANNECY-CHAMONIX en bordure de l'emprise filante de la voie autoroutière A 410  
- Origine de la bretelle GENEVE-ANNECY en bordure de l'emprise filante de la voie autoroutière A 40  
- Extrémité de la bretelle ANNECY-GENEVE au niveau de son raccordement avec l'autoroute A 40
- ⇒ Echangeur de la VALLEE VERTE (sortie n° 15) PR 047+000..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1503
- ⇒ Echangeur d'ANNEMASSE (sortie n° 14) PR 055+000 ..... - Extrémité des bretelles Nord à leur raccordement à la RD 1206  
- Extrémité des bretelles Sud à leur raccordement à la RD 2  
- Extrémité de la bretelle ANNEMASSE-GENEVE à son raccordement avec l'autoroute A 411
- ⇒ Bifurcation A 40/A 411 d'ETREMBIERES PR 055+000 ..... - Extrémité de la section courante à son raccordement à la section courante de l'autoroute A 411 (PR 055+320)  
- Extrémité de la bretelle MACON-GENEVE au niveau de son raccordement avec l'autoroute A 411  
- Origine de la bretelle Sud GENEVE-MACON en bordure de l'emprise filante de la voie autoroutière A 411
- ⇒ Echangeur d'ARCHAMPS (sortie n° 13-1) PR 065+800 ..... - Extrémité des bretelles LYON-ARCHAMPS et ARCHAMPS-ANNEMASSE à leur

- raccordement à la RD 18b
- Origine de la bretelle PARC D'AFFAIRES-ANNEMASSE au niveau de son raccordement avec le VC 3 D'ARCHAMPS
  - Extrémité des bretelles ANNEMASSE-PARC D'AFFAIRES et PARC D'AFFAIRES-LYON à la limite avec le PARC D'AFFAIRES INTERNATIONAL
- ⇒ BIFURCATION A 40/A 41 PR 067+450.....
- Extrémité des bretelles ANNECY-ANNEMASSE et ST JULIEN-ANNEMASSE au niveau de leur raccordement à l'autoroute A 40
  - Extrémité de la bretelle GENEVE-ANNEMASSE à son raccordement à l'autoroute A 40
  - Origine des bretelles ANNEMASSE-GENEVE, ANNEMASSE-ST JULIEN et ANNEMASSE-ANNECY en bordure de l'emprise filante de la voie autoroutière A 40
  - Extrémité des bretelles GENEVE-MACON et ANNECY-MACON au niveau de leur raccordement à l'autoroute A 40
  - Origine des bretelles MACON-GENEVE et MACON-ANNECY en bordure de la bretelle MACON-ST JULIEN de l'Echangeur de ST JULIEN
- ⇒ Echangeur de ST JULIEN EN GENEVOIS (sortie n° 13).....  
PR 068+400
- Extrémité des bretelles MACON-ST JULIEN et ST JULIEN-MACON à leur raccordement à la RD 1201
  - Extrémité des bretelles ANNEMASSE-GENEVE ST JULIEN et ST JULIEN-ANNEMASSE-GENEVE à leur raccordement à la RD 1201
- ⇒ Echangeur d'ELOISE (sortie n° 11) PR 090+400.....
- Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 1508

#### ECHANGEUR DU DEPARTEMENT DE L'AIN

- ⇒ Echangeur de BELLEGARDE (sortie n° 10) PR 099+000.....
- Extrémité des bretelles à leur raccordement à la RD 101

---

#### AIRES DE SERVICE DE LA HAUTE-SAVOIE

Sont également soumises aux présentes dispositions, les Aires de Repos et de Service suivantes :

**Aires de Service de VALLEIRY (PR 079+860)**  
**Aires de Service de BONNEVILLE-PONTCHY (PR 035+151)**  
**Aire de Repos du téléphérique du SALEVE (PR 059+300)**  
**Aire de Repos de PASSY-MONT BLANC (PR 003+950)**

---

**AUTOROUTE A 411 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
BIFURCATION A 40/A 411 D'ETREMBIERES ⇒ FRONTIERE SUISSE DE THONEX-VALLARD**

**ORIGINE**

- ⇒ Extrémité EST (PR 000+000) ..... - Origine de la section courante à son raccordement avec la section courante de l'autoroute A 40 (PR 055+300)
- ⇒ Extrémité OUEST (PR 002+139) ..... - Frontière SUISSE

**ECHANGEURS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

- ⇒ Bifurcation A 40/A 411 d'ETREMBIERES ..... - Extrémité de la bretelle MACON–GENEVE au niveau de son raccordement à l'emprise filante de la section courante de l'autoroute A 411  
- Origine de la bretelle Sud GENEVE–MACON en bordure de l'emprise filante de l'autoroute A 411
- ⇒ Demi-Echangeur de GAILLARD (sortie n° 14-1) PR 001+000 ..... - Extrémité des bretelles à leur raccordement avec la RD 19

**PLATE-FORME DOUANIÈRE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Est également soumise aux présentes dispositions :

**La plate-forme douanière de THONEX-VALLARD**

**AUTOROUTE A 41 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
BIFURCATION A 40/A 41 FRONTIERE SUISSE DOUANE DE BARDONNEX**

- ⇒ Extrémité NORD (PR 160+029) ..... - Frontière SUISSE
- ⇒ Extrémité Sud (PR 158+679 dans le sens ANNECY-GENEVE) (PR 158+849 dans le sens GENEVE-ANNECY) ..... - Limite de concession avec **ADELAC**

**ECHANGEURS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

- ⇒ Bifurcation A 40/A 41 ..... - Extrémité des bretelles ANNEMASSE–GENEVE et MACON - GENEVE à leur raccordement à l'emprise filante de la section courante de l'autoroute A 41  
- Origine des bretelles GENEVE -ANNEMASSE et GENEVE – MACON / ST JULIEN en bordure de l'emprise filante de l'autoroute A 41

**PLATE-FORME DOUANIÈRE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Est également soumise aux présentes dispositions :

**La plate-forme douanière de BARDONNEX**

**RN205 - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
PLATE FORME DU TUNNEL DU MONT BLANC ⇒ RACCORDEMENT AVEC L'A40 AU FAYET**

**ORIGINE**

- ⇒ Extrémité EST (PR 000+344) ..... - Plate forme du Tunnel du Mont Blanc
- ⇒ Extrémité OUEST (PR 019+758) ..... - Extrémité de la RN 205 à l'échangeur du Fayet-  
Amont au droit de son raccordement avec  
l'autoroute A40

**ECHANGEURS DE LA RN 205 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

- ⇒ Echangeur du FAYET (sortie n° 22) PR 019+758 - Origine de la bretelle CHAMONIX - LE FAYET  
raccordée à la RD 43  
- Extrémité de la bretelle Le FAYET - CHAMONIX  
raccordée à la RD 43
- ⇒ Echangeur de Chedde et de l'usine EDF PR 017+900 - Extrémité des bretelles CHAMONIX - CHEDDE  
et CHEDDE - LE FAYET à leur raccordement  
avec la Rue de la centrale à PASSY  
- Extrémité de la bretelle USINE EDF- LE FAYET  
raccordée directement à l'usine EDF
- ⇒ Echangeur du CHATELARD (sortie N°23) PR 014+700 - Extrémité des bretelles LE FAYET -  
CHATELARD et CHATELARD – CHAMONIX  
raccordées à l'aire de service du Chatelard et à  
la VC Chemin de Montcutant.  
- Extrémité des bretelles CHAMONIX –  
CHATELARD et CHATELARD – LE FAYET  
raccordées à l'aire du Chatelard
- ⇒ Echangeur de SERVOZ (sortie N°24) PR 013+760 - Extrémité des bretelles CHAMONIX – SERVOZ  
et SERVOZ- CHAMONIX à leur raccordement  
avec la RD13  
- Extrémité des bretelles Le FAYET – SERVOZ et  
SERVOZ – LE FAYET à leur raccordement avec  
la RD13
- ⇒ Echangeur de FONTAINE (Servoz sortie N°25) PR 012+300 - Extrémité de la bretelle CHAMONIX –FONTAINE  
à son raccordement avec la RD 13  
- Extrémité de la bretelle FONTAINE - CHAMONIX  
à son raccordement avec la RD13 et à la VC  
Chemin des montées Pélissier  
- Extrémité de la bretelle LE FAYET – FONTAINE à son  
raccordement avec la RD 13 et à la VC route de  
Vaudagne  
- Extrémité de la bretelle FONTAINE – LE FAYET à son  
raccordement avec la RD 13
- ⇒ Echangeur des TRABETS (Les Houches sortie N°26) PR 009+000 - Extrémité des bretelles LES HOUCHES – LE  
FAYET et LE FAYET - LES HOUCHES à leur  
raccordement avec la RD 213  
- Extrémité des bretelles LES HOUCHES -

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ⇒ | <u>Echangeur de la BAGNA (Les Houches sortie N°27) PR 008+500</u> | CHAMONIX et CHAMONIX – LES HOUCHEs à leur raccordement avec la RD 213<br>- Extrémité des bretelles CHAMONIX – LES HOUCHEs et LES HOUCHEs - LE FAYET à leur raccordement avec la VC Route de la gare  |
| ⇒ | <u>Echangeur LES HOUCHEs (sortie N°27) PR 008+200</u>             | - Extrémité des bretelles LES HOUCHEs – CHAMONIX et LE FAYET - LES HOUCHEs à leur raccordement avec la RD 243  |
| ⇒ | <u>Echangeur des GRAVIERES (sortie N°28) PR 007+300</u>           | - Extrémité des bretelles à leur raccordement à l'aire de service et aux parkings PL, ainsi qu'à la carrière   |
| ⇒ | <u>Echangeur de la GEORGEANNE (sortie N°29) PR 006+300</u>        | - Extrémité des bretelles GEORGEANNE - LE FAYET et CHAMONIX - GEORGEANNE à leur raccordement avec le giratoire avenue des alpages et la RD 243<br>- Extrémité de la bretelle GEORGEANNE - CHAMONIX à son raccordement avec la VC Route sous le bois  |
| ⇒ | <u>Echangeur Des MONTQUARTS (sortie N°30) PR 005+200</u>          | - Extrémité de la bretelle LE FAYET - LES BOSSONS à son raccordement avec la VC Route des Tissières<br>- Extrémité de la bretelle CHAMONIX – Les BOSSONS à son raccordement avec la VC Route des Montquarts<br>-Extrémité de la bretelle LES BOSSONS – CHAMONIX à son raccordement avec la VC Route des Rives  |
| ⇒ | <u>Echangeur De La VIGIE (sortie N°31) PR 003+400</u>             | - Extrémité des bretelles LE FAYET – CHAMONIX et CHAMONIX – LE FAYET à leur raccordement avec le rond-point de la VIGIE.<br>- Extrémité des bretelles TUNNEL du Mt-BLANC – CHAMONIX et CHAMONIX - TUNNEL du Mt-BLANC à leur raccordement avec le rond-point de la VIGIE<br>- Origine de la VC route Benoit Couttet à son raccordement avec le rond-point de la VIGIE.<br>- Origine de la VC montée J. Balmat à son raccordement avec le rond-point de la VIGIE |

#### AIRES DE SERVICE DE LA HAUTE-SAVOIE

Sont également soumises aux présentes dispositions, les Aires de Repos et de Service suivantes :

**Aire de Service de PASSY LE-FAYET (PR 019+100)**  
**Aire de Service du CHATELARD (PR 014+700)**  
**Aire de repos de la FONTAINE (PR 012+500)**  
**Aire de Service des GRAVIERES (PR 007+300)**